# Remise du prix « Des musées pour tous »

Mercredi 9 décembre 2009

Contacts Presse

Ministère de la Culture et de la Communication Département de l'information et de la communication

Service de presse 01 40 15 80 11 service-de-presse@culture.gouv.fr

> Direction des musées de France Mission de la communication

Christine André Chef de la mission 01 40 15 35 97 christine.andre@culture.gouv.fr

> Louise Volet attachée de presse 01 40 15 34 05 volet.ext@culture.gouv.fr







## **Sommaire**

- page 1 Fiche 1 : Communiqué de presse
- page 2 Fiche 2 : Les lauréats : Musée d'Angoulême / Musée des Beaux Arts de Nancy
- page 4 Fiche 3 : Liste des candidats et principales caractéristiques des dossiers présentés
- page 7 Fiche 4 : Composition du jury «Musées pour tous»
- page 8 Fiche 5 : Règlement du prix « Musées pour tous »

#### Ministère de la Culture et de la Communication

## Communiqué de presse

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication a remis le prix « Musées pour tous », le mercredi 9 décembre dans les salons du ministère.



Le prix « Musées pour tous », doté de 50 000 euros, a pour objet de distinguer une réalisation d'excellence et de bonne pratique en matière d'accessibilité pour les visiteurs handicapés quel que soit le type de handicap (moteur, visuel, mental ou auditif). Il récompense des aménagements durables en matière de scénographie, muséographie et présentation permanente ; des documents d'aide à la visite ou d'information des publics handicapés, sur tout support ; des actions de méditation remarquables ayant permis ou facilitant l'accessibilité.



Pour cette troisième édition, le jury du prix « Musée pour tous » organisé par le ministère de la Culture et de la Communication a récompensé conjointement le musée d'Angoulême et le musée des Beaux Arts de Nancy.



Ces deux établissements ont été distingués pour avoir pris en compte les besoins de toutes les familles de visiteurs handicapés, tant dans les conditions de l'accueil des visiteurs que dans leurs offres culturelles.

Contacts Presse

Le Musée d'Angoulême se distingue pour être le seul musée de France à avoir reçu les quatre labels tourisme et handicap. Celui-ci propose de nombreuses visites multisensorielles qui s'adressent à toutes les catégories de public en situation d'handicap.

Ministère de la Culture et de la Communication Département de l'information et de la communication Le Musée des Beaux Arts de Nancy, quant à lui, a mis en place un service innovant en direction des publics les plus éloignés de la culture. Cette « Mission Nouveaux Publics » propose soit des visites guidées soit des visites autonomes et vise à la conception d'offres multiples en matière d'accessibilité.

Service de presse : 01 40 15 80 11 service-de-presse@culture.gouv.fr

Direction des musées de France Mission de la communication

Christine André Chef de la mission 01 40 15 35 97 christine.andre@culture.gouv.fr

> Louise Volet attachée de presse 01 40 15 34 05 volet.ext@culture.gouv.fr

Paris, le 9 décembre 2009

www.culture.gouv.fr

### Les lauréats : Le musée d'Angoulême (Poitou-Charente) et Le Musée des Beaux Arts de Nancy (Lorraine)

#### Le Musée d'Angoulême (Poitou-Charente)

musée municipal 1, rue Friedland 16 000 Angoulême 05 45 95 07 69

**Responsable de l'établissement :** Béatrice ROLLIN, conservateur en chef.

Responsable du projet dans l'établissement : Audrey LUTIN, médiateur culturel

Ce musée récemment rénové a réouvert ses portes en juillet 2008. Pendant toutes les phases de son chantier, le musée s'est attaché à intégrer très en amont les problématiques d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Pour mener à bien son projet, le musée a su prendre conseil auprès de nombreuses associations.

Disposant des quatre labels tourisme et handicap, le musée a développé une approche globale en offrant la possibilité d'effectuer des visites « multisensorielles ». Mises en œuvre avec des publics spécifiques, les innovations ont pour vocation d'être déployées à destination de tous les publics.

A ce jour, plusieurs institutions d'Angoulême sont en phase de prospection pour établir une convention permettant de mutualiser des moyens pour assurer des prestations d'interprétariat en Langue des signes.

Les membres du jury ont pris en compte la politique volontariste de la direction de cet établissement sur la prise en compte du handicap, et qui vise à permettre l'accès culturel aux oeuvres et au message scientifique du musée pour l'ensemble des handicaps en proposant des outils de médiation adaptés.

Le jury a également particulièrement apprécié le souhait de développer la mixité des publics entre les visiteurs handicapés et les non-handicapés dans les différentes activités culturelles, ainsi que la volonté de favoriser la visite autonome de la personne handicapée.







#### Le Musée des Beaux-Arts de Nancy (Lorraine)

Musée municipal 3, Place de Stanislas 54 000 Nancy

Responsable de l'établissement: Claire STOULLIG, conservateur en chef du Patrimoine

Responsable du projet dans l'établissement : Benoït MARTIN, responsable du service culturel et de la Mission Nouveaux Publics

Rénové en 1999 au terme de plusieurs années de travaux, agrandi, accessible et adapté, le musée place depuis 10 ans au cœur de tous ses projets scientifiques et patrimoniaux l'accessibilité du plus grand nombre, publics valides, handicapés ou empêchés, pour en faire un lieu d'échange de partage et de mixité sociale.

Les actions de médiation du musée des beaux-arts s'inscrivent dans une démarche à vocation territoriale de proximité et repose sur une volonté de partenariat et de réflexion avec les associations, les institutions et structures d'accueil locales ou nationales mais aussi et avant tout avec le public lui même.

Au service de tous les publics, le musée conduit une politique cohérente et non discriminante en matière d'accueil. La volonté du musée est de mettre en œuvre des actions pérennes à destination des enfants et des adultes qui peuvent être soit le fruit d'un projet interne ou d'une collaboration avec un partenaire extérieur (visites, ateliers,...), soit l'adaptation de réflexions menées lors de la conception et de la réalisation d'actions ponctuelles (spectacles, nocturne étudiante, Nuit des musées,....). Ces actions menées dans et hors les murs, existent grâce à l'investissement d'un personnel compétent.

Les objectifs du musée sont également orientés vers la création d'outils. Ces derniers sont le bâtiment, l'adaptation d'outils existants et la réalisation de projets spécifiques en direction des publics en situation de handicap. Ils peuvent être utilisés soit dans le cadre de visites libres et individuelles, soit dans le cadre de visites guidées par un guide conférencier ou encore dans le cadre d'ateliers animés par des médiateurs culturels et des plasticiens.

L'engagement mené conjointement à la politique de la Ville de Nancy dans le domaine du handicap repose sur l'implication de l'ensemble du personnel de l'établissement.

Les membres du jury ont pris en compte la politique volontariste de la direction de cet établissement, qui s'inscrit dans la politique globale de la Ville de Nancy sur la prise en compte du handicap, et qui vise à permettre l'accès culturel aux oeuvres et au message scientifique du musée pour l'ensemble des handicaps en proposant des outils de médiation adaptés.

Le jury a également particulièrement apprécié le souhait de développer la mixité des publics entre les visiteurs handicapés et les non-handicapés dans les différentes activités culturelles, ainsi que la volonté de favoriser la visite autonome de la personne handicapée.







Crédit photos : MBA Nancy

# Liste des candidats et principales caractéristiques des dossiers présentés

#### La Maison de Balzac (Paris)

47, Rue Raynouard 75016 Paris

La Maison de Balzac, longtemps lieu de pèlerinage pour balzaciens convaincus, cherche aujourd'hui à répondre aux attentes d'un public moins averti de la biographie et de l'oeuvre de l'écrivain. L'objectif principal que s'est donné aujour-d'hui le musée consiste à faire lire ou relire les œuvres de Balzac, le projet présenté dans ce dossier est donc avant tout éditorial et pédagogique, et fait figure de fer de lance pour la politique culturelle du musée.

#### Il vise essentiellement à :

- Faire découvrir La Comédie humaine, son architecture, sa genèse, ses textes connus et moins connus, ainsi que les illustrations de l'édition originale, le tout dans la forme souhaitée par Balzac.
- Donner à lire La Comédie humaine de façon transverse, comme un ensemble cohérent où l'on navigue d'un roman à l'autre, d'un personnage à l'autre, d'un mot à sa définition. L'œuvre de Balzac se prête d'autant mieux à cet objectif que l'écrivain l'a conçue et imaginée comme telle : elle est par nature hypertextuelle.

Pour sensibiliser le visiteur du site et l'habituer à cette façon de lire, un mode d'emploi et des pistes d'interrogation de la base de données sont proposés en ligne. Ils permettent à chacun de faire usage du moteur de recherche en fonction de ses centres d'intérêt et de ses besoins.

Ce musée, situé à Paris, a axé son projet uniquement sur le handicap visuel.

#### Le Musée des Arts et Tissus (Lyon)

34 rue de la Charité 69002 Lyon

Le projet mis en œuvre concerne surtout l'intégration des enfants en situation de handicap. Au contact des associations spécialisées, le projet a tenté de privilégier une expérience ludique. Le projet est pluriannuel et s'attache à permettre l'intégration du jeune public en situation de handicap.

Si des aménagements matériels sont délicats à effectuer pour favoriser l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, l'attention a surtout été portée sur des outils de médiation permettant une meilleure intégration:

- tissus avec motif en relief.
- ateliers ludiques tels des promenades musicales
- des collations conviviales pour découvrir les saveurs du 18ème.

Si les outils de médiation proposés ont été pensés pour le jeune public en situation de handicap, l'ensemble du public peut en profiter pour découvrir autrement les collections du musée.

#### Le Musée des Maisons Comtoises (Nancray)

Rue du musée 25360 Nancray

Un des fils conducteur du musée est le développement durable et l'équité sociale. C'est donc naturellement, que l'équipe a décidé de rénover ses aménagements à destination des personnes en situation de handicap. Étant sujet à de fortes contraintes géographiques, le musée a tout d'abord modifié sa politique tarifaire.

En terme d'accessibilité physique, des travaux ont été réalisés pour faciliter le déplacement. Le musée a fait l'acquisition de fauteuils roulants. L'édition d'un plan de circulation permet une circulation optimale en fauteuil.

Le musée a fait le choix d'une mixité des publics. Ainsi, c'est en pensant aux personnes en situation de handicap physique qu'ont été aménagés des espaces dont les personnes âgées ou fatigables peuvent bénéficier. De plus, la prise en compte du handicap mental a permis de mieux appréhender la communication à destination des jeunes enfants. De nombreux ateliers sont organisés pour prendre en compte chaque handicap et leurs spécificités.

#### Le MAC/VAL, Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Vitry sur Seine)

Place de la Libération 94400 Vitry-sur-Seine

Depuis la création du musée, un des objectifs principaux était de favoriser l'accès de l'art à tous. Il s'agissait ainsi de présenter une offre culturelle adaptée aux personnes en situation de handicap en réduisant autant que possible la discrimination des publics.

Le public est informé de l'accessibilité du site. Sur le site internet, apparaît une animation en langue des signes. Les publics visés en priorité sont les personnes en situation de handicap auditif et visuel.

Des actions pensées par rapport aux pratiques artistiques contemporaines (vidéos, installations,pièces sonores, performance) qui offrent une opportunité pour rendre accessible les collections aux personnes en situation de handicap. Des types de médiation innovants en faisant appel à des artistes.

#### Le Musée Alfred Canel (Eure)

64, rue de la République 27500 Pont Audemer

Le musée a reçu le label Tourisme et Handicap pour le handicap visuel, moteur et intellectuel. Il a développé une approche intéressante sur un parcours tactile en essayant de faire venir à lui un public visuellement déficient.

#### Malicorne Espace Faïence (Malicorne)

BP 10 24 rue Victor Hugo 72270 Malicorne-sur-Sarthe

Ayant le label Tourisme et Handicap pour les déficiences auditives, mentales et motrices, Malicorne Espace Faïence a souhaité développer des actions spécifiques pour rendre accessible le musée aux personnes souffrant de handicap visuel.

Dans le dossier, le musée présente les différentes phase de l'élaboration et de la mise en service d'un meuble : le lutrin; élément mobile, contenant de nombreux objets tactiles afin d'expliquer aux non-voyants les différentes phases d'élaboration de la faïence. Néanmoins, pour des raisons de calendrier , le musée n'est pas encore labellisé «Musée de France». Conformément au règlement, Malicorne Espace Faïence ne peut prétendre à l'obtention de ce prix.

#### Le Musée Unterlinden (Colmar)

1, rue d' Unterlinden 68000 Colmar

N'étant pas entièrement accessible pour les personnes en fauteuil roulant, le musée Unterlinden a mis en place un projet pour combiner une visite audioguidée et un parcours tactile. Si le procédé est original, il apparaît que d'autres dossiers sont plus complets et plus aboutis.

#### Le Musée de la Lunette (Morez)

Place Jean Jaurès 39400 Morez

Situé dans le Jura, le musée de la lunette est un petit musée, constitué d'une équipe restreinte. Malgré cela, le dossier présente une démarche complète et pérenne. L'ensemble des collections a été rendu accessible. La muséographie a été pensée pour les personnes en situation de handicap et notamment pour les personnes en fauteuil roulant. Des ateliers pratiques sont adaptés à différents types de handicap et a permis de repenser les actions de médiation en faveur de l'ensemble des publics. De plus, les bureaux et les salles de réunion ont été rendus accessibles, ce qui nous permet d'apprécier le caractère sérieux de la démarche de musée.

#### Le Musée départemental de la céramique (Lezoux)

Rue de la République 63190 Lezoux

Au sein de ce musée, situé à Lezoux, dans le Puy de Dôme, l'ensemble des handicaps a été pris en compte. Le projet a permis de mettre en œuvre des actions de médiation, de développer des actions muséographiques et de réaliser des aménagements matériels permettant l'accès de tous au musée. Si le musée propose des visites adaptées au public en situation de handicap venant en groupe, il est également possible de visiter le musée en complète autonomie via un audioguide, une accessibilité physique totale, des ateliers tactiles et des documents en braille. Un ensemble de partenaires associatifs et professionnels (le centre de rééducation des déficients visuels) a été associé. La démarche est globale et s'inscrit dans la durée.

#### L'Historial de la Grande Guerre (Péronne)

Château de Péronne BP 20063 80201 Péronne

La démarche entreprise par l'Historial a pris en compte les trois domaines d'actions: aménagements matériels, outil de médiation et muséographie. L'ensemble des handicaps est concerné. De plus, la démarche d'accessibilité a été prolongée par l'installation d'un système d'alarme sonore et visuel. Le recrutement de 6 mois d'une déficiente mentale et le partenariat avec un hôpital psychiatrique permettent de considérer l'action de l'Historial en matière d'accessibilité comme étant pérenne et globale.

#### Le Musée Fabre de Montpellier (Montpellier)

13, Rue Montpellieret 34000 Montpellier

A l'instar des musées précédemment évoqués, a entrepris une démarche globale dans sa politique en faveur de l'accessibilité. L'ensemble des bâtiments est accessible, un itinéraire de visite a été édité pour faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite, un site internet détaillé permet de préparer les visites. Le service des publics a mis en place un ensemble d'outils prenant en compte les différentes situation de handicap.

## Composition du jury «Musées pour tous»

La Présidente : Madame Marie-Christine LABOURDETTE, directrice des musées de France

#### Le Ministère de la Culture et de la Communication :

Madame Françoise WASSERMAN, chef du département des publics,

Madame Pascale HARASSE, adjointe au chef du département des publics,

Monsieur Paul ASTRUC, Adjoint au chef du département de la muséographie,

Madame Sandrine SOPHYS VERET, chargée de mission handicap à la Délégation au développement et aux affaires internationales,

Madame Martine MATHIAS, conseillère musée à DRAC Nord-Pas-de-Calais,

Madame Laurence D'HAENE, responsable du service des publics au Musée d'histoire de Nantes-Château des ducs de Bretagne co-lauréat de la précédente édition,

Mademoiselle Julia DUMOULIN, directrice du musée Ernest Cognacq à Saint-Martin de Ré, co-lauréat de la précédente édition,

**Délégation interministérielle aux personnes handicapées** : le délégué ou son représentant Madame Soraya KOMPAGNY, chef de cabinet,

#### Le Comité d'entente de la commission nationale «culture handicap» :

Monsieur Joseph-Louis BARBOSA, Association des paralysés de France (APF),

Madame Suzy BASSOLE, Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA/WEB Sourd),

Madame Francine CHALENGEAS, Association Clair Obscur,

Monsieur Roger CHATELARD, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH),

Madame Annette MASSON, Association Tourisme et Handicap,

## Règlement du prix « Musées pour tous »

## Ministère de la Culture et de la Communication Direction des Musées de France (DMF)

Département des Publics 6, rue des Pyramides 75041 PARIS Cedex 01

#### Article 1 - Objectifs du concours

Le Prix « Des musées pour tous », d'un montant de 50 000 , a pour objet de distinguer une réalisation d'excellence et de bonne pratique en matière d'accessibilité pour les visiteurs handicapés quel que soit le type du handicap (moteur, sensoriel, mental ou psychique).

Il pourra récompenser :

- Des aménagements durables (la pérennité devant être l'un des critères principaux) en matière de scénographie, muséographie, présentation permanente.
- Des documents d'aide à la visite ou d'information des publics handicapés, sur tout support (papier, site internet, audioguide...).
- Des actions de médiation remarquables ayant permis ou facilitant l'accessibilité (la reproductibilité devant être l'un des critères principaux).

#### **Article 2 - Conditions de participation**

La participation au Prix « Des musées pour tous » est réservée aux établissements pouvant justifier de l'appellation « Musée de France ». Les musées nationaux en sont exclus.

#### Article 3 - Modalités de participation

Aucun frais de participation ne sera demandé.

a) Période de validité du concours

Le concours se déroulera du 23 février prochain, date de mise en ligne des dossiers, au 4 mai 2009, date limite de réception des dossiers au Département des Publics de la DMF.

b) Retrait des dossiers de candidature

Les dossiers pourront être téléchargés sur le site www.culture.fr. Ils seront également disponibles auprès des conseillers musées des DRAC.

c) Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers devront être adressés, dûment remplis sous peine de nullité, en une version informatique(format PDF ou OpenOffice ou word) et un exemplaire papier, aux DRAC territorialement compétentes (la liste figure sur le site : www.culture.fr). Ils ne seront pas retournés aux participants.

#### Article 4 - Les modalités de sélection

Chaque DRAC opérera, sous la responsabilité de ses experts, une présélection des dossiers reçus. Les dossiers retenus par les DRAC seront adressés au Département des Publics de la Direction des Musées de France.

Le jury, présidé par la Directrice des Musées de France ou son représentant, est composé : d'une part, de cinq représentants du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction des Musées de France — Département des Publics et Département de la Muséographie, Délégation au Développement et à l'Action internationale, DRAC), et les représentants des deux établissements lauréats de l'édition 2008, et d'autre part d'un représentant de la Délégation interministérielle aux Personnes handicapées et de cinq représentants des associations de personnes handicapées

correspondant aux grandes « familles » de handicaps, ainsi que du Président du label « Tourismehandicap ».

Le jury désignera le lauréat. Il se réservera le droit de partager le Prix entre plusieurs lauréats. Sa décision sera souveraine et aucun recours ne sera accepté.

#### Article 5 - Remise du Prix

Le lauréat recevra son Prix des mains du Ministre de la Culture et de la Communication ou de son représentant.

#### Article 6 - Utilisation des droits patrimoniaux et extra patrimoniaux

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le lauréat autorise le Ministère de la Culture et de la Communication à rendre publique et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion d'actions de communication. Le Ministère de la Culture et de la Communication n'est pas responsable de la protection des idées, brevets, décisions, modèles ou marques liés aux réalisations présentées.

#### Article 7 - Modification ou annulation du concours

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation du concours, les organisateurs ne pourraient en être tenus responsables.